

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que les élu(e)s statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 5 juillet 2021, à 19 h**, par webdiffusion à l'adresse suivante : <http://mhm.maestrovision.com/maestrov/app/client/AssetManager/AssetManager.php?lang=fr&configSuffix=mhm&USERNAME=citoyen&PASSWORD=citoyen>

4410, rue Hochelaga – visant à permettre une hauteur de bâtiment maximale de 17 m et l'aménagement d'un débarcadère

Conformément aux dispositions du décret ministériel du 24 mars 2021 portant le numéro 433-2021, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir du 17 juin jusqu'au 2 juillet 2021.

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : MHM_greffe-consultation@montreal.ca ou par la poste au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, à l'attention de la soussignée. Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 2 juillet pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-mhm>

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR DE JUIN 2021

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva